

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

aéroport de Roissy Question écrite n° 6228

### Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant l'importance des décisions annoncées le 23 septembre 1997, relative à la construction de deux nouvelles pistes sur l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle, eu égard aux nombreux enjeux : l'évolution du transport aérien face à la concurrence, la sécurité d'un aéroport proche de la saturation, le développement économique et l'emploi, les conséquences sur l'environnement et les moyens de transport dont on mesure actuellement la nécessité de la diversification, demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser les perspectives de mise en place d'un « observatoire pour mesurer la croissance en emplois et les besoins de formation ». (la Lettre du Gouvernement, n° 31, 1er octobre 1997.)

#### Texte de la réponse

L'aéroport est un lieu d'activité qui génère de nombreux emplois directs et indirects. Actuellement, sur la plateforme aéroportuaire de Roissy - Charles-de-Gaulle, 500 entreprises différentes emploient plus de 45 000
personnes. Pour l'avenir, on estime le nombre d'emplois à créer grâce au développement de l'activité de
l'aéroport à 1 000 emplois directs et 1 000 emplois indirects par million de passagers supplémentaires. Ces
emplois bénéficieront à l'ensemble de l'Ile-de-France et au-delà. Mais on constate aujourd'hui que la part des
emplois revenant aux riverains reste insuffisante. Il faut donc l'augmenter de manière très significative,
notamment pour le Val-d'Oise, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne, en améliorant en particulier l'offre de
transports en commun et l'information des demandeurs d'emploi résidant dans ces départements. Un
observatoire de l'emploi sera mis en place afin de mieux mesurer la croissance des emplois liés à l'activité
aéroportuaire, d'identifier les besoins de formation et les moyens de contribuer à la création d'emplois stables.
Un comité d'orientation de cet observatoire de l'emploi, comprenant l'ensemble des acteurs institutionnels de
l'emploi et de la formation (ANPE, direction du travail, de l'emploi et de la formation, missions locales jeunes...),
des représentants des collectivités locales, d'aéroports de Paris et des autres entreprises de la plate-forme, est
en cours de constitution. Le conseil régional a été saisi d'une proposition afin d'y associer également l'office
régional de l'emploi et de la formation (OREF).

#### Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez

Circonscription: Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6228 Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé: emploi et solidarité

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4024

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 722